



Pas d'etat des lieux sortant

Par **besoindaide_old**, le **15/10/2007** à **20:07**

bonjour

j'ai quitté un appartement que je louais par un cabinet notarial , hors le rendez vous fixé pour l'état des lieux sortant n'a pas été respecté par celui ci .Néanmoins le propriétaire et le nouveau locataire de l'appartement étant présents, nous avons fait le tour de l'appartement (aucune constatation de dégradation) et je remettais les clés entre les mains du propriétaire (ne pouvant pas revenir..).A la date d'aujourd'hui il n'y a pas d'etat des lieux sortant et le cabinet me réclame une facture de plus de 200 euros de travaux injustifié (tuyau de gaz,prises electriques.....) Je n'y suis réstée que 3 mois.A T IL LE DROIT ? apres plusieurs coups de téléphone et un courrier en recommandé pour demander des explications je ne sais plus quoi faire!